

**PROTOCOLE SANITAIRE**  
**REFUGE DES LACS MERLET**

**PROPRIETAIRE :**

Mairie de Courchevel  
M. le Maire  
228 rue de la mairie  
73120 SAINT BON COURCHEVEL  
tel : 04 79 08 24 14

**EXPLOITANT :**

Gardienne  
Corine Excoffier  
330, route du Grand Carrey  
73120 COURCHEVEL SAINT BON  
Tel. 06 62 39 72 69

**Préambule :**

*Refuge le plus petit du Parc National de la Vanoise, Chalet type Chalois.*

*Capacité de 14 couchages*

*Ouverture le 21 juin 2020*

**1/ Dispositions d'ordre général**

**A/ Nouvelle capacité d'accueil :**

6 places (ancienne capacité 14 places), groupe constitué = 10 places

**B/ Systèmes de réservation et de traçabilité**

Réservation par téléphone avec prise de l'ensemble des coordonnées

Nom, prénom, adresse, téléphone

**C/ Procédure d'accueil des randonneurs / Réception de la charte individuelle**

Réception physique sur place avec copie de la charte signée par chacun des randonneurs, charte à imprimer à partir du site internet. Après validation de la réservation faite par téléphone.

#### **D/ Dispositifs d'information et d'affichage multi-langues**

Information affichée sur le site internet et physiquement apposée sur le refuge et les toilettes.

Panneaux : français/anglais plastifiés

#### **E/ Formation des gardiens et personnels du refuge**

La gardienne sera seule pendant toute la saison

### **2/ Dispositions relatives au couchage notamment**

#### **A/ Dispositifs de réduction, de distanciation et d'isolation des couchages (nouvelle capacité d'accueil)**

3 couchettes par niveau x 2 niveaux (capacité initiale : 7 places x 2 niveaux)

#### **B/ suppression des matériels de couchage, type et gestion des alèses**

Enlèvement des matelas surnuméraires. Alèses en plastique désinfectées quotidiennement.

#### **C/ gestion des horaires de réveil**

Horaire unique selon dispositif idem au repas du soir

#### **D/ dispositions liées au nettoyage et à l'aération des locaux**

Nettoyage et aération fait quotidiennement de 8H30 à 11H00

#### **E/ dispositions particulières**

Suppression des matériels de lits (oreillers, couettes...)

### **3/ Dispositions relatives à la restauration notamment**

#### **A/ Dispositifs de réduction et de distanciation / configuration de la salle à manger**

Capacité limitée à 6 personnes à l'intérieur en tables séparées 1m. (sauf pour groupe déjà constitué de 10 personnes maximum)

#### **B/ Organisation des services**

En petite restauration de journée le service sera exclusivement extérieur. La porte d'entrée sera bloquée par une table servant de comptoir.

#### **C/ Dispositions liées au nettoyage des tables**

Nettoyage régulier après chaque service

#### **D/ Dispositions particulières**

Les randonneurs en bivouac dîneront à l'extérieur

#### **4/ Dispositions relatives aux sanitaires**

##### **A/ Équipement et nettoyage des locaux sanitaires; idem locaux communs**

Les toilettes seront nettoyées quotidiennement avec un virucide 2 fois par jour.

##### **B/ Mise à disposition des randonneurs et clients de savon, gel hydroalcoolique etc.**

Au point d'eau mise à disposition de savon ; et de gel hydroalcoolique à l'intérieur du refuge.

#### **5/ Mesures mises en place pour les gardiens et personnels du refuge**

La gardienne sera équipée de masque lors de l'accueil et du service aux randonneurs

#### **6/ Organisation et aménagement d'un espace isolé pour les personnes présentant des symptômes du Covid-19**

Le refuge ne dispose que d'une pièce, les personnes présentant des symptômes seront redirigées vers l'accès routier le plus proche afin d'être évacuées. En cas d'impossibilité le gardien fournit une tente.

#### **7/ Mesures spécifiques aux bivouacs**

##### **A/ Capacité et aménagement de l'abri**

Pas d'accès à l'intérieur du refuge pour les randonneurs en bivouacs ; ils ont accès à la zone prévue à cet effet à proximité immédiate du refuge. Ce bivouac est autorisé par le Parc National de la Vanoise.

##### **B/ Dispositif de réservation**

Réservation par téléphone auprès du gardien avec limitation à 8 personnes en bivouac. Idem 1C

##### **C/ Dispositions spécifiques**

Le refuge ne dispose pas de solution pour aménager une zone d'abri d'urgence des randonneurs en bivouac en cas de conditions météo difficiles.

Courchevel le 4 juin 2020

L'exploitant,

Corine Excoffier

Le maire



Philippe MUGNIER